



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N°02/2017

Séance du mardi 21 novembre 2017 à 18h30

au Foyer de la Maison Pulliérane à Pully

Sous la présidence de Monsieur Didier Bérard

Le Président, M. Didier Bérard, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Il salue la présence de Mme Lena Lio, présidente du Conseil communal de Pully ainsi que celle de M. Cartier qui représente le Courrier d'Oron.

M. Guy-Philippe Bolay, Député et M. Gustave Muheim, syndic de Belmont, se sont excusés.

1. Appel

M. Bernard Montavon, secrétaire, procède à l'appel. Mme Lydia Masméjan et M. Jean-Louis Rossignol sont absents. Seize conseillères et conseillers sont donc présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017

La parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal, Monsieur David CHASSOT, délégué de la commune de Savigny

Suite à la démission du Conseil intercommunal de Mme Sandra Feal, le conseil communal de Savigny a nommé M. David Chassot pour lui succéder. Le Président procède à son assermentation en donnant lecture de la prestation de serment puis M. Chassot promet fidélité à ce serment.

4. Communications du Bureau du Conseil

Le Président fait part des objets suivants :

- **Mme Annie Mumenthaler**, déléguée de la commune de Pully, a donné sa **démission** du Conseil intercommunal. Le Conseil communal nous communiquera le nom de son remplaçant dès qu'il aura pu être nommé.
- Suite à la démission de Mme Sandra Feal qui occupait la fonction de **secrétaire remplaçante du Conseil intercommunal**, un **appel aux candidatures** est lancé en vue d'une possible nomination lors de la prochaine séance.

5. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité :

- **Poste de police** : les **travaux** étaient initialement prévus pour l'automne 2017. Des vérifications restent cependant à faire, raison pour laquelle ils ne pourront débuter qu'en mars 2018. **L'accréditation** est donc attendue au printemps 2018 mais au plus tard en 2019.

6. Préavis du Comité de direction N° 3 – 2017 - Budget 2018

Mme Anne Schranz, présidente de la Commission de gestion, estime inutile de répéter les éléments figurant dans le rapport de la Commission, celle-ci ayant pris la peine de fournir les informations nécessaires.

Dès lors, le Président passe à l'examen du préavis 3-2017 – Budget 2018 qui ne soulève ni remarques ni questions. Le fascicule du budget est ensuite passé en revue, ne sollicitant pas davantage de remarques ou de questions.

Le préavis 3-2017 – Budget 2018 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis du Comité de direction N° 4 - 2017

Mise à jour du règlement du personnel de l'« Association Sécurité Est Lausannois » et nouvelle échelle des salaires

Mme Isabelle Krenger, rapportrice de la Commission, confirme, suite à son rapport, que l'examen minutieux du préavis a suscité beaucoup de questions qui ont généré des réponses convaincantes. Elle prie donc la Commission intercommunale de l'approuver.

M. Laurent Witschi demande pour quelle raison la Commission ad hoc n'était pas composée de membres des communes de Savigny et de Paudex. Le Président répond que le choix s'est porté sur les trois personnes retenues après déduction des membres de la Commission de gestion et du Bureau.

M. Witschi demande alors pour quelle raison la Commission de gestion n'a pas été impliquée car le changement de règlement et de grille des salaires avait des incidences sur la gestion de l'Association. Le Président informe en avoir discuté avec Mme Anne Schranz, présidente de la Coges, qui a convenu que cette solution était préférable en raison du délai très court pour fixer une séance en novembre. De plus, la tâche aurait été lourde pour la Coges d'examiner deux préavis.

En conclusion, M. Witschi signale que toutes les questions ont reçu des réponses satisfaisantes.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'est pas demandée.

Examen du texte du règlement modifié avec commentaires (annexe 1)

Art. 36 : Mme Chantal Weidmann Yenny relève que, selon le préavis, la prime de fidélité sera versée désormais dès la cinquième année alors que le règlement mentionne dès la dixième année. M. Jean-Marc Chevallaz fait savoir qu'il s'agit d'une erreur et que le règlement sera corrigé.

Mme Chantal Weidmann Yenny mentionne également que les indemnités pour les dimanches et jours fériés passeraient de CHF 0.- à CHF 5.- par heure mais que l'alinéa 2 n'en fait pas état. M. Jean-Marc Chevallaz indique que cela figure dans l'annexe puis lui confirme que l'apport de modifications est ensuite plus facile. Des modifications au règlement devraient être soumises au Canton.

Mme Chantal Weidmann Yenny relève aussi que la date d'adoption de cette annexe par le Conseil intercommunal est le 21 novembre et non le 24. Cette coquille sera corrigée.

Examen de l'annexe 2 – Echelle des salaires 2018

Cette annexe n'appelle pas de remarques ou questions.

Examen de l'annexe 3 – Nouvelle collocation des fonctions 2018

Cette annexe n'appelle pas de remarques ou questions.

M. Pyrame Jaquet demande s'il serait opportun de voter sur les modifications apportées à l'art. 36. Le Président répond que cela n'est pas nécessaire car le vote portera sur les conclusions du préavis.

Le préavis 4-2017 tenant compte des corrections à apporter à l'art. 36 du règlement est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Weidmann Yenny fait remarquer que l'ASEL est très active aux abords des écoles à Savigny et la remercie beaucoup pour cette action.

Le Président remercie la commune de Pully et M. Chevallaz pour la mise à disposition de la salle et informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu en juin 2018 à une date à convenir.

La séance est levée à 19h00.

M. Jean-Marc Chevallaz remercie le Conseil pour sa « sage décision » et invite chacun à un apéritif offert par la commune de Pully.

Pully, le 12 février 2018

Le Président

le Secrétaire

Didier Bérard

Bernard Montavon

Distribution :

- aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron